

**MOCAP 10 G RP**Version 5 / F  
102000001975

1/8

Date de révision: 20.07.2010  
Date d'impression: 20.07.2010**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	MOCAP 10 G RP
Code du produit (UVP)	05927978
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif en cas d'ingestion.  
Toxique par inhalation et par contact avec la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Granulé (GR)  
Ethoprophos 10% GR

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Ethoprophos	13194-48-4 236-152-1	T+, N	R25, R26/27, R43, R50/53	10,00

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).



## MOCAP 10 G RP

Version 5 / F  
102000001975

2/8

Date de révision: 20.07.2010  
Date d'impression: 20.07.2010

### Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

### Ingestion

Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

### Avis aux médecins

#### Symptômes

Symptômes d'inhibition de la cholinestérase (troubles gastro-intestinaux, difficultés respiratoires, resserrement des voies respiratoires, bradycardie, contractions permanentes de la pupille, secousses cloniques).

#### Risques

Ce produit est un pesticide organophosphoré et inhibiteur de la cholinestérase. Des quantités dangereuses peuvent être absorbées par la peau.

#### Traitement

Surveiller les paramètres respiratoires, cardiovasculaires et le système nerveux central. Surveiller les paramètres globulaires et la cholinestérase plasmatique. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Les antidotes suivants sont généralement préconisés : atropine et oximes. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Mousse  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
Oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de phosphore  
Oxydes de soufre  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**MOCAP 10 G RP**Version 5 / F  
102000001975

3/8

Date de révision: 20.07.2010  
Date d'impression: 20.07.2010**Information supplémentaire**

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.

"Considérations relatives à l'élimination".

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-10 °C	40 °C

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Ethoprophos	13194-48-4	0,1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**MOCAP 10 G RP**Version 5 / F  
102000001975

4/8

Date de révision: 20.07.2010  
Date d'impression: 20.07.2010

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 10) de type EN149FFP2 ou EN140P2 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Mesures de protection	Surveiller l'activité de la cholinestérase chez les employés.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	granulés
Couleur	beige
Odeur	forte, caractéristique

**Données de sécurité**

pH	env. 7,0 à 1 % (23 °C)
Point d'éclair	non applicable
Masse volumique apparente	env. 770 kg/m <sup>3</sup>
Coefficient de partage n-octanol/eau	POW: 2,9 La valeur fournie concerne la matière active technique éthoprophos.
Explosivité	Non-explosif

**MOCAP 10 G RP**Version 5 / F  
102000001975

5/8

Date de révision: 20.07.2010  
Date d'impression: 20.07.2010**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Matières à éviter	Oxydants forts Bases
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 329 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) 0,360 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme de fines poussières respirables.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (lapin) 133 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Sensibilisation	Sensibilisant La valeur fournie concerne la matière active technique éthoprophos.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 1,71 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,20 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les plantes aquatiques	CI50 (Scenedesmus subspicatus) 2,4 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de

**MOCAP 10 G RP**Version 5 / F  
102000001975

6/8

Date de révision: 20.07.2010  
Date d'impression: 20.07.2010

collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>2783</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
Code danger	60
Description des marchandises	PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE SOLIDE TOXIQUE (ETHOPROPHOS MELANGE)
Code tunnel	D/E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>2783</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A , S-A
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, SOLID, TOXIC (ETHOPROPHOS MIXTURE)

**IATA**

Numéro ONU	<b>2783</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
Description des marchandises	ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, SOLID, TOXIC (ETHOPROPHOS MIXTURE )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ethoprophos

Symbole(s)

T	Toxique
N	Dangereux pour l'environnement

**MOCAP 10 G RP**Version 5 / F  
102000019757/8  
Date de révision: 20.07.2010  
Date d'impression: 20.07.2010

Phrase(s) R	
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/24	Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1131 : Emploi et stockage de substances toxiques

## Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

34 Phosphates, pyro-, ou thio- ou organo-phosphates, phosphoramides, carbamates anticholinestérasiques

## Prévention médicale

Art. R. 234-9 : Travaux interdits aux femmes et admission interdite de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.

Art. R. 234-20 : Travaux interdits aux jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans.

---

**16. AUTRES DONNÉES****Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R25	Toxique en cas d'ingestion.
R26/27	Très toxique par inhalation et par contact avec la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Bayer CropScience

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006



**MOCAP 10 G RP**

Version 5 / F  
102000001975

8/8

Date de révision: 20.07.2010  
Date d'impression: 20.07.2010

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.